

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation sur la route de Machtum à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la livraison et la mise en place d'un panneau. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Route de Machtum
Début :	Mercredi 13 avril 2022 à 09h00
Fin :	Mercredi 13 avril 2022 à 16h00
Motif :	Livraison et mise en place d'un panneau
Règlement :	GRE-079-2022

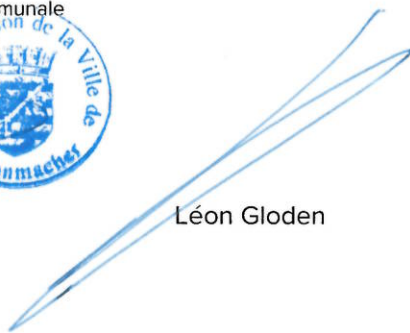
Grevenmacher, le 8 avril 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden